

Annexe a de la Fiche n° 3 M1 - non admis au concours



Le cas de Créteil au 15 mai 2014

À Créteil, situation des actuels M1 qui n'auraient pas le concours :

- **pour le second degré**

La plupart ont prévu de ne pas terminer leur M1 pour pouvoir représenter le concours en étant toujours en M1 l'année prochaine. En effet, s'ils obtiennent leur M1, ils passent en M2, et s'ils souhaitent repasser le concours, ils devront assumer de front :

- la préparation du concours en suivant les cours du M1 (cas singulier de l'histoire géo : toutes les questions seront nouvelles l'année prochaine, alors qu'habituellement il y a une rotation par moitié chaque année ; les candidats sont furieux, aucune possibilité de réinvestir l'année prochaine au moins une ou deux des questions préparées cette année),
- un stage de pratique accompagnée
- deux UE spécifiques du M2 (approfondissements disciplinaires dans le cadre des programmes du secondaire ; et analyse des pratiques en stage de PA) Ces deux UE devraient être à part des UE des M2 pour fonctionnaires-stagiaires, sauf si, en raison de la réduction des coûts, il faut mutualiser !

Aucune information sur ce que devient l'initiation à la recherche dans ce cadre.

C'est pourquoi face à ce programme pantagruélique, les étudiants ont prévu d'éviter la situation et de ne pas valider leur M1.

Cette tactique ne vaut que pour ceux qui seront collés dès l'admissibilité (résultats en mai ou tout début juin). Pour ceux qui iront passer les oraux, parfois en juillet, il est impossible pour eux d'attendre les résultats de l'admission pour se présenter ou ne pas se présenter à un examen du M1 puisqu'ils doivent valider leur M1 pour être fonctionnaire stagiaire en cas d'admission !

Pour l'ensemble des M2, il est impossible d'anticiper sur le nombre d'étudiants puisqu'il dépendra des résultats aux concours qui paraîtront dans la première quinzaine de juillet.

- **pour le premier degré,**

S'ils ont leur M1 les collés au concours passent en M2 et sont confrontés aux mêmes calculs tactiques que dans le second degré...

S'ils vont en M2,

- ils suivront les options recherche du M2
- ils feront un stage de pratique accompagnée de 8 semaines avec un PEMF
- ils suivront des UE de didactique de la polyvalence (fonctionnent par équipe, compléments disciplinaires répartis dans des proportions très variables)
- ils doivent préparer le concours.

Les éléments qui restent à clarifier: certaines UE sont liées à la pratique du stage en responsabilité, or ces M2 collés seront en pratique accompagnée et non en responsabilité, comment ces UE vont être adaptés ? Les formateurs estiment ainsi que 80% des flux attendus devraient être des M2 ayant le concours.

Pour les étudiants qui auraient déjà un master, ils seraient inscrits en M2 MEEF (?) alors que dans le second degré ils seront dans un parcours non diplômant qui donne une « attestation d'étude universitaire » (AEU), avec UE Recherche et UE liées au stage en responsabilité.